

## Assainissement - Programme de travaux 2007 - Demandes de subventions

**M. l'Adjoint LIME, Rapporteur :** Dans le cadre des crédits inscrits au budget 2007, le programme de travaux du secteur assainissement est le suivant :

### A. Programme global

#### 1) Réseau d'assainissement

Travaux d'extension, d'entretien, opérations individualisées, réhabilitations et études diverses	3 398 660 €
--	-------------

#### 2) Station d'épuration

Travaux neufs, grosses réparations, télécommande, télégestion, traitement complet de l'azote	245 000 €
--	-----------

#### 3) Acquisition de terrains

	12 000 €
--	----------

#### 4) Équipements du service

Matériel et outillage d'exploitation	319 500 €
--------------------------------------	-----------

TOTAL	3 975 160 €
-------	-------------

NB : Tous les montants sont indiqués Hors Taxes

### B. Programme détaillé

#### 1. Réseau d'assainissement

##### a. Travaux neufs pour le compte de tiers

Branchements sur réseau existant, travaux de maçonnerie, extensions ponctuelles du réseau. 23-2315/00513 CS 36200	287 000 €
--	-----------

##### b. Extension du réseau

Programme définitif à établir ; prévision rue du Coteau et chemin sous les Vignes de Rognon 23-2315/00513 CS 30300	561 660 €
---	-----------

##### c. Réhabilitation de réseaux (en cours Collecteur Ouest)

Collecteur rive gauche (rues Alsace, Lorraine, Bersot) 23-2315/89117 CS 36200	1 000 000 €
--	-------------

##### d. Dépollution par temps de pluie

Utilisation des crédits engagés en 2006

##### e. ZAC Val des Grands Bas

23-2315/99006 CS 30300	700 000 €
------------------------	-----------

##### f. ZAC Temis

23-2315/96047	400 000 €
---------------	-----------

##### g. Équipement des déversoirs d'orage

Mesure pollution (obligation réglementaire) 23-2315/96003 CS 36200	100 000 €
---	-----------

*h. Études diverses*

En parties comprises dans le cadre du contrat d'agglomération n° 7 établi avec l'Agence de l'Eau, des études sont à réaliser pour :

- le schéma directeur des boues (report de crédit 2006)	50 000 €
- l'assainissement non collectif (pas de projet en 2007) (éventuellement réaffectation de l'excédent),	A chiffrer
- les rejets au milieu naturel, les pollutions diffuses budget initial 2006 (complément nécessaire au budget 2007)	170 000 € 70 000 €
- le diagnostic du collecteur rive gauche	60 000 €

Ces études sont financées à différents taux par l'Agence de l'Eau. Elles seront réalisées en partie par des intervenants externes.

20-2031-6012, 6018, 6019, 6022 CS 36200	350 000 €
---	-----------

**2 - Station d'épuration***a. Travaux neufs, grosses réparations*

- Réhabilitation des prétraitements tranche 2
- Mécanisation nettoyage
- Bassin d'orage
- Amélioration régulation débit entrant tranche 2
- Renforcement berges tranche 2
- Réfection d'une partie de la voirie tranche 2

23-2315/86800 CS 36200	160 000 €
------------------------	-----------

*b. Télécommande / télégestion*

Évolution du système de gestion technique centralisée

23-2315/80800 CS 36200	60 000 €
------------------------	----------

*c. Plan d'épandage*

Financement d'une extension du plan d'épandage des boues d'épuration

23-2315/85801 CS 36200	25 000 €
------------------------	----------

**3 - Acquisition de terrains**

Un crédit est prévu pour l'acquisition de terrains adjacents à la station d'épuration de Port Douvot

21-2111/513 CS 36200	12 000 €
----------------------	----------

**4 - Équipement du service**

- Acquisition de matériel d'exploitation, d'informatique et de mobilier	119 500 €
- Pour remplacer l'hydrocureur 7092 en cours de réforme (la définition des caractéristiques de l'équipement est en cours)	200 000 €

Le Conseil Municipal est appelé à :

- adopter le programme de travaux d'assainissement pour l'année 2007,
- autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer le(s) marché(s) à intervenir après mise(s) en concurrence,
- solliciter les aides de l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse, conformément aux dispositions des contrats d'agglomération passés avec cet établissement et conformément au 8<sup>ème</sup> programme d'aide des agences, ou indépendamment de ces contrats pour des opérations ponctuelles qui seraient finançables,
- procéder à l'ajustement par décision modificative au budget Assainissement de l'exercice courant, en dépenses et en recettes, des aides de l'Agence de l'Eau et obtenues en fonction des montants réels des travaux effectués.

Après en avoir délibéré et sur avis favorables unanimes des Commissions n° 8 et du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

*Récépissé préfectoral du 1<sup>er</sup> mars 2007.*